

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC LA
FONDATION
BRAILLARD POUR
LE PROJET
« VISIONS
PROSPECTIVES
POUR LE GRAND
GENEVE, HABITER
LA VILLE-PAYSAGE
DU 21ÈME SIECLE »

Séance du 21 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un février, à onze heures trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Jean DENAIS – M. Christophe BOUVIER – M. Gabriel DOUBLET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Jean-François CICLET – M. Jean NEURY – M. Christian DUPESSEY – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET

• Délégués excusés :

M. Marin GAILLARD – M. Régis PETIT – M. Patrice DUNAND – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Louis FAVRE

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION
BRAILLARD POUR LE PROJET « VISIONS PROSPECTIVES
POUR LE GRAND GENEVE, HABITER LA VILLE-PAYSAGE DU
21ÈME SIECLE »

Préambule

La Fondation Braillard Architectes a initié une consultation internationale sur le Grand Genève, avec pour sujet : « Visions prospectives pour le Grand Genève, habiter la ville-paysage du 21^{ème} siècle ». Cette consultation se veut d'ampleur internationale, à l'image des travaux qui ont été menés pour le Grand Paris. 7 équipes ont été sélectionnées et doivent produire leurs visions du Grand Genève d'ici l'été 2020. Une exposition doit ensuite être réalisée pour permettre l'accès à toutes et tous de ces travaux.

Cette démarche est pilotée par la Fondation Braillard Architectes, avec la coopération de la Fédération Suisse des Urbanistes (FSU), de la Fédération des Architectes et des Ingénieurs (FAI), de la Fédération des Architectes Suisses (FAS), de Patrimoine Suisse et du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de Haute-Savoie. Le Canton de Genève et le Pôle métropolitain ont été sollicités et soutiennent ce projet qui pourra enrichir les réflexions pour la révision du Projet de territoire du Grand Genève, programme de transition écologique.

La consultation et l'exposition en elles-mêmes sont pilotées par la Fondation Braillard Architectes, selon les règles suisses de consultation internationale. Les travaux intermédiaires des 7 équipes ont été présentés au cours du mois de juin 2019 et ils doivent être finalisés pour le printemps 2020. Ils doivent être valorisés à travers trois volets : une exposition itinérante (150'000 CHF), des publications (50'000 CHF), un film (150'000 CHF).

Cette convention fait suite à une première convention établie le 22 janvier 2018 pour le lancement du projet et concerne plus particulièrement la réalisation de l'exposition.

Objet de l'exposition :

Une exposition itinérante doit être réalisée afin de présenter les travaux des 7 équipes. Elle devrait notamment être accueillie dans des lieux du Genevois français. L'exposition sera créée au cours de l'année 2020 et l'exposition débutera en 2021.

Coût et participation :

Le Pôle métropolitain avait participé à hauteur de 30 000€ à la consultation internationale, sur un budget total de 860 000 CHF (742 000 € env.). Le coût prévisionnel de l'exposition est évalué à 150 000 CHF (140 500 € env.). Il est proposé que le Pôle métropolitain participe à hauteur de 15 000 € à cette exposition qui permettra un accès public aux travaux réalisés et devrait nourrir les réflexions sur la transition écologique du Grand Genève.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec la Fondation Braillard, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une participation d'un montant de 15 000 € à la Fondation Braillard, pour l'exposition du projet « Visions prospectives pour le Grand Genève, habiter la ville-paysage du 21ème siècle », suivant les modalités fixées par le projet de convention annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS

